# Fiche n° 6: Aides aux Familles- Bourses



# I. Bourses nationales de lycée ÉDUCATION NATIONALE (ASSP, GA/TL, MCC, MM, MRC, AGORA, MA, MCVA ou B, 3<sup>eme</sup> PM, DEAS)

Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, la demande de bourse est à effectuer tous les ans. Il n'y a plus de reconduction automatique de la bourse jusqu'à la fin de scolarité de votre enfant (*décret*  $n^{\circ}2024$ -306 du 3 avril 2024). Une étude automatique de la bourse est désormais possible.

Pour recenser les éventuelles demandes de bourses, vous aurez un formulaire à compléter dans le dossier d'inscription de votre enfant.

Campagne de bourses du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2025

# SAVEZ VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ETUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT A BOURSE DES L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

#### VOUS POUVEZ FAIRE LA DEMANDE SI...

Vous avez la charge effective et permanent de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement) et que vous déclarez cet enfant à charge fiscale.

#### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- Vous n'aurez pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- Votre droit à bourse sera étudié automatiquement à chaque rentrée scolaire, sans avoir de démarche à réaliser.
- Vous pourrez retirer votre consentement à tout moment si vous le souhaitez. Dans ce cas, vous devrez déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne des bourses ou par formulaire papier.

#### COMMENT EFFECTUER CETTE DEMANDE?

Vous pouvez demander l'étude automatique de votre droit à bourse, via la fiche renseignements papier, fournie par notre établissement lors de l'inscription de votre enfant.

#### QUELLES INFORMATIONS SONT NECESSAIRES?

- Vous donnez votre consentement à l'étude automatique du droit à bourse.
- Vous renseignez vos données d'état civil nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
  - Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- Si vous êtes en concubinage, vous renseignez les données d'état civil de votre concubin ou concubine (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations: https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

# II. Bourses nationales de lycée AGRICOLE (CAPA SAPVER, BAC PRO SAPAT)

Nous sommes actuellement dans l'impossibilité de vous communiquer les démarches à effectuer pour les demandes de bourses de l'année scolaire 2025/2026.

Nous vous communiquerons les informations dès que possible et au plus tard à la rentrée scolaire.

Soyez vigilant quant aux mails, messages pronotes ou courriers que nous vous adresserons.

## III. Bourses nationales de l'enseignement supérieur

Les élèves sortant de terminale et poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur (BTS, IUT, faculté, etc.) doivent faire leur demande de bourses lors de leur inscription sur Parcoursup ou se connecter sur etudiant.gouv.fr du 01/03/25 au 31/05/25. Toutefois, une demande sera possible, passé ce délai, mais l'étude du dossier risque d'être plus longue.

## IV. Aides du Lycée Professionnel Jean Moulin

Fonds social des lycéens (crédits État)

Le but est d'aider les familles en difficulté à faire face à différents besoins concernant la scolarité de leurs enfants : frais de restauration, frais d'internat, manuels scolaires, fournitures scolaires, transport, etc.

Les dossiers sont à retirer auprès de l'Assistante Sociale, des CPE ou du pôle scolarité.

Le montant de l'aide est fixé par une commission (représentants de l'administration, des élèves et des parents d'élèves) qui se réunit régulièrement pendant l'année scolaire.

### V. Autres Aides

Mairies (CCAS) ou Comités d'entreprise

Votre mairie, centre communal d'action sociale ou votre comité d'entreprise peuvent vous apporter une aide exceptionnelle :

- une participation financière pour les transports en commun,
- la restauration scolaire des enfants,
- les voyages scolaires, etc.